

Par ailleurs, monsieur le président, notre société perd peut-être toute notion de contrainte et de discipline. Les gens ne semblent pas disposés à épargner pour obtenir quelque chose; leur attitude est la suivante: «Il me faut cela tout de suite», qu'il s'agisse d'une voiture ou d'autre chose. Les gens ne veulent plus épargner pendant un an peut-être en se disant: «Si j'épargne pendant un an, je pourrai faire un versement initial plus élevé et payer moins d'intérêt.» Non, il leur faut l'objet de leur désir, tout de suite.

Il est compréhensible et un peu regrettable que des gens ainsi disposés soient à la merci des abus des compagnies de finance ou autres institutions de prêt. La meilleure description qu'on puisse en donner, c'est de dire qu'ils s'exposent à l'appétit de ces vautours déchirant les extrémités moins stables de notre société, financièrement parlant. Ces gens n'ont peut-être pas une instruction suffisante ou ne se sont peut-être jamais donné la peine d'approfondir le sujet. Ce sont eux qui paient.

Déferer ce bill au comité du crédit à la consommation me semble donc recourir à une assemblée ayant grande compétence pour examiner la question et pour considérer la possibilité de renseigner la société sur les avantages et les désavantages d'un usage aveugle du crédit. Plusieurs ont sans doute eu l'occasion d'utiliser le crédit. Certains d'entre eux savent peut-être même qu'ils y ont été amenés par la nécessité. Je suis de ceux-là, monsieur l'Orateur, et je suis d'avis qu'il n'est pas très agréable de faire face à un impitoyable directeur de banque ou à un impitoyable directeur de société financière, auquel vous demandez un prêt. Une fois le prêt consenti, on vous presse sans retard. Au bout de cinq ou dix minutes, vous sortez d'un bureau après avoir signé un document portant quantité de textes en petits caractères, et vous ne savez pas à quoi vous vous êtes engagé. Nous devrions peut-être adopter un règlement exigeant que le texte qui figure en petits caractères dans ces documents soit imprimé en caractères beaucoup plus gros, afin que les gens puissent le lire sans devoir se servir d'une loupe. C'est là un des principaux griefs contre les hommes de loi: ils permettent l'impression de ces documents en caractères tellement fins que les gens ne peuvent les lire et les comprendre convenablement.

**Une voix:** Honte.

**M. Reid:** Mon ami dit «Honte». Un des désavantages à parler à la Chambre, selon moi, c'est qu'il s'y trouve peut-être trop d'avocats qui sont reconnus pour leur habileté à brouiller les cartes. (*Applaudissements*) On s'attendrait, monsieur l'Orateur, qu'avec leur

formation ils devraient pouvoir nous éclairer, mais au lieu, d'après mon expérience de la Chambre, ils mêlent et brouillent les choses. Ils sont passés maîtres dans l'art de la confusion. Les contrats d'ordre juridique, et surtout ceux qui ont trait aux emprunts, sont des chefs-d'œuvre de confusion.

Je ne veux pas retenir la Chambre longtemps. J'ai dit ce que j'avais à dire à ce sujet, monsieur l'Orateur, et comme je sais que mon honorable ami de Lotbinière (M. Choquette) voudrait dire quelques mots à cet égard, je lui cède la parole.

• (5.30 p.m.)

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Monsieur l'Orateur, je désire simplement déclarer à la Chambre et, en particulier, à l'honorable député de Danforth (M. Scott) que nous autres, membres de ce parti, nous soutenons la position adoptée et l'opinion exprimée par l'honorable député qui a proposé que ce projet de loi, ainsi que plusieurs autres qui figurent au *Feuilleton*, soient déferés au comité spécial du crédit à la consommation qui pourrait les examiner tous, en leur accordant l'attention particulière qu'ils méritent. Puis, le comité pourrait faire rapport à la Chambre et nous pourrions incorporer dans un bill la sorte de mesure législative jugée nécessaire pour corriger les abus qui se sont glissés dans les entreprises de financement du consommateur ou ce qu'il conviendrait d'appeler l'escroquerie du financement du consommateur au Canada.

J'ai trouvé très intéressants certains commentaires de l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Reid) sur son étude des personnes qui s'attirent des désagréments par le crédit. A mon avis, ce n'est pas du tout à l'honneur de notre régime financier au Canada de voir des milliers ou même des millions de Canadiens qui doivent hypothéquer leur avenir pour payer des articles fabriqués au pays. Je me demande si le député de Kenora-Rainy-River a songé peut-être que notre régime financier était défectueux s'il crée de pareils problèmes pour des centaines de milliers de Canadiens qui achètent des biens et des services déjà produits par nous autres, Canadiens. Ils hypothèquent leur revenu à venir pendant des années pour payer ces biens et services.

Bien sûr, si tout notre régime financier et monétaire était parfait, nous ne nous trouverions pas dans cette malheureuse situation. Toutefois, l'honorable député admet que ses enquêtes lui ont appris que la plupart des gens éprouvent des difficultés en ce qui concerne le crédit parce que leur solvabilité diminue de plus en plus et ils doivent de ce fait payer des taux d'intérêt de plus en plus élevés. Ces gens...

[M. Reid.]